

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2021
Convocation faite
Le 6 juillet 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le lundi douze juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n° 2021-07-146), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-07-127), MM. Fabien BONFILS (à partir du point n° 2021-07-127), Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n° 2021-07-147, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON (jusqu'au point n° 2021-07-126), M. Fabien BONFILS (jusqu'au point n° 2021-07-126).

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-07-148

Révision du Plan de Prévision du Risque Inondation (PPRI) et la définition des Projets d'Intérêts Stratégiques (PIS) à GIVET

Vu la délibération n° 2021-06-47 du 3 juin 2021, de la commune de GIVET, présentant la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Meuse Aval (PPRI) et définissant les Projets d'Intérêts Stratégiques (PIS) à GIVET,

Considérant la volonté de la commune de GIVET de classer en PIS deux projets à savoir le site Schulman/ Cellatex et le lotissement Bon Secours, afin que ces projets soient pris en compte dans l'élaboration de la cartographie réglementaire du nouveau PPRI Meuse Aval,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),

Entendu M. Joël BOUCHER ne pas souhaiter se positionner sur le classement en PIS des deux projets présentés par la ville de GIVET, permettant de déroger au contenu du PPRI en cours, expliquant que les documents en sa possession ne sont pas suffisants pour donner un avis,

Entendu le Président lui répondre que cet avis ne mettait pas en cause la responsabilité de la Communauté de Communes,

Entendu le Président poursuivre que cet avis est un simple soutien à la ville de GIVET dans leur démarche de révision du PPRI,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
abstentions : M. Joël BOUCHER, M^{me} Isabelle BODART

* **décide** de donner un avis favorable à la demande de dérogation au contenu de la révision du PPRI pour le classement en PIS des sites de Schulman/ Cellatex et du Lotissement Bon Secours.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

